

Communiqué de presse

17 novembre 2023

Grengiols-Solar : Une plus-value énergétique majeure

Les données clés du projet « Grengiols-Solar» sont désormais connues. L'installation doit fournir 150 gigawattheures d'électricité par an. La desserte se fera principalement par un téléphérique temporaire. L'électricité sera évacuée dans la vallée via un câble souterrain. Aucun béton ne sera utilisé pour ancrer les panneaux solaires. Les activités agricoles pourront se poursuivre sur l'alpage. Présenté à la population de Grengiols vendredi soir 17 novembre, le projet sera soumis à votation populaire le 10 décembre prochain.

Les partenaires du projet ont informé la population locale sur les principales caractéristiques de Grengiols-Solar. Le projet de construction a été élaboré par des experts des domaines de l'énergie, de l'environnement et de la logistique sur la base des résultats de l'étude de potentiel présentée en mars 2023 et s'aligne sur les conditions-cadre juridiques actuelles. D'ici 2030, quelque 230'000 modules solaires devraient produire 150 gigawattheures d'électricité par an – dont environ 43% en hiver – sur deux périmètres d'une superficie totale de 0,8 kilomètre carré. Ainsi, quelque 40'000 ménages seront approvisionnés en électricité.

La desserte se fera principalement par un téléphérique pour le transport temporaire depuis Bärisal sur la route du col du Simplon jusqu'à la zone de l'installation en passant par le col de Saflich. Les routes agricoles et forestières existantes à partir de Grengiols et dans la vallée de Saflich sont principalement destinées au transport de personnes. Elles devront être renforcées sur certains tronçons. L'électricité est évacuée par une ligne entièrement enterrée et raccordée à la ligne aérienne existante de 65 kilovolts de la centrale hydroélectrique de Heiligkreuz. Dans la mesure du possible, la conduite sera enfouie sous les routes existantes.

Les panneaux solaires se trouvent à au moins 2,5 mètres au-dessus du sol et l'ancrage des modules ne nécessite aucun béton. L'exploitation agricole pourra ainsi se poursuivre sans être affectée par la présence de l'installation. Si la Bourgeoisie de Grengiols en tant que propriétaire foncier et la commune de Grengiols approuvent le projet le 10 décembre prochain, la demande de permis de construire sera déposée début 2024. Le projet sera mis en œuvre en deux étapes, accompagnées d'experts environnementaux et d'un suivi environnemental.

Grengiols-Solar contribue à la sécurité de l'approvisionnement régional en électricité, au développement de la production hivernale et à la décarbonisation de l'approvisionnement conformément à la Stratégie énergétique 2050 adoptée par la population suisse. Les partenaires du projet sont la commune de Grengiols, EnBAG (Energie Brig-Aletsch-Goms S.A.), FMV (Forces Motrices Valaisannes), les entreprises énergétiques EKZ (Services d'électricité du canton de Zurich - Elektrizitätswerke des Kantons Zürich), Groupe E et IWB (Services industriels de Bâle - Industrielle Werke Bâle).

Contact médias :

Raoul Albrecht
Direction de projet
+41 79 255 31 66
raoul.albrecht@fmv.ch

Lien :

<https://www.grengiols-solar.ch/fr>